

Registre public D'accessibilité

EAJE
Le Cailar

BONJOURS - GROUPE PRÉSENCE 30 - AMPAF

Association d'aide Ménagère et d'aide à domicile des Personnes Agées et des Familles
2147 Chemin du Bachas - CS 20 003 - 30 032 NÎMES CEDEX 1
Tél. : 04 66 70 50 00 • E-mail : contact@bonjours.info • Site internet : www.bonjours.info

SOMMAIRE

1. *Fiche synthèse d'accessibilité*
2. *Attestation d'accessibilité*
3. *Maintenance des équipements*
4. *Sensibilisation / formation du personnel*

1. Fiche synthèse d'accessibilité



ACCESSIBILITE DE



LES PETITS LUTINS – LE CAILAR

- Le bâtiment est accessible à tous :
 OUI NON
- Les services proposés sont accessibles à tous :
 OUI NON
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services :
 OUI NON

• Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- Le personnel est sensibilisé.
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.
- Le personnel est formé.
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.
- Le personnel sera formé.

• Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé OUI NON
- Le personnel connaît le matériel OUI NON

• Contact

- 04.66.88.52.64
- lespetitslutins@bonjours.info

• Consultation du registre public d'accessibilité

- A l'accueil Sur le site internet

N° SIRET : 30718119800028

ADRESSE : 14 boulevard Gambetta, 30740 Le Cailar

2. Attestation d'accessibilité

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Gérard RATIER, Directeur Général de l'Association d'Aide Ménagère et d'aide à domicile des Personnes Agées et des Familles, 2147 Chemin du Bachas à Nîmes, atteste sur l'honneur que l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant de Bonjours - Groupe Présence 30 du Cailar situé Boulevard Gambetta :

Répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur.

Ne répond pas totalement aux règles d'accessibilité en vigueur. Dans ce cadre, des actions ont été engagées auprès du propriétaire des locaux afin qu'il réalise des travaux.

A Nîmes, le 1^{er} avril 2025

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur Général,



Gérard RATIER

3. Maintenance des équipements

Pour la maintenance des équipements, se référer au registre de sécurité.

4. Sensibilisation et formation du personnel

Sensibilisation : Une plaquette est diffusée par mail auprès du personnel.

Formation du personnel : Si le bâtiment dispose d'équipements spécifiques, le personnel est formé lors de son intégration ainsi que dans le cadre du plan de formation pour les formations suivies.